



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 février 2021 à 19 h, par vidéoconférence, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 1-2021 du 13 mars 2020 au 15 janvier 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 3-2021 du 15 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 22 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 31-2021 du 22 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 29 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 59-2021 du 29 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 5 février 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Léveillée, appuyé par madame la conseillère Danielle Parent, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

2021-02-015

2021-02-016



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 25 janvier 2021
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Adoption du Règlement RU.01.2011.02 modifiant le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'ajouter un secteur à protéger et afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier
 - 8.2 Adoption du règlement portant le numéro 2020-05 concernant la citation d'une partie de la Réserve Tamaracouta à titre de site patrimonial
 - 8.3 Adoption du règlement portant le numéro 2021-01 concernant l'affichage des numéros civiques
 - 8.4 Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 8.5 Renouvellement du contrat pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2021-2022
 - 8.6 Appel d'offres sur invitation relatif au balayage et au nettoyage des chemins municipaux pour les années 2021 et 2022
 - 8.7 Appel d'offres sur invitation pour finaliser la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta entre les chemins de Mille-Isles et Hammond
 - 8.8 Appel d'offres public pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Black
 - 8.9 Appel d'offres public relatif à l'asphaltage et l'installation de gravier sur les accotements pour le projet de réfection du chemin Black
 - 8.10 Demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - 8.11 Fermeture d'une partie du chemin Shrewsbury portant le numéro de lot 6 031 111 du cadastre du Québec
 - 8.12 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Monsieur Salvatore Losciuto pour et au nom de 170072 Canada inc.
 - 8.13 Signature d'une entente entre la Municipalité de Mille-Isles et 170072 Canada inc. pour le report du paiement de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

espaces naturels pour le lot 6 411 863 du cadastre du Québec

8.14 Adoption d'une déclaration d'engagement concernant la démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie

9. **Période de questions**

10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-02-017

2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021.

ADOPTÉE.

2021-02-018

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de janvier 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de janvier 2021 totalisant **47 534,45 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de janvier 2021.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 **États financiers se terminant le 25 janvier 2021**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 25 janvier 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de janvier 2021 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

L'administration tente, année après année, d'améliorer les communications afin que nos citoyens soient le plus informés que possible. Cette année, vous recevrez donc 6 publications de l'Info Mille-Isles.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Le Service des travaux publics continue à se préparer pour les travaux à être réalisés en 2021. Le directeur du service a dressé un tableau des travaux prioritaires. Notamment, nous terminerons les travaux du chemin Tamaracouta et procéderons à la réfection d'une grande partie du chemin Black.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

La COVID-19 nous freine toujours dans les possibilités de réalisation d'activités pour les citoyens. Nous continuons tout de même à mettre sur pied des projets, en attente des directives du gouvernement.

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent)

Notre inspectrice en bâtiment, madame Isabelle Bouchard, est absente pour les prochaines semaines, jusqu'au minimum 22 mars. Sa charge de travail est donc divisée au sein de ses collègues du Service de l'urbanisme et environnement. Nous vous demandons d'être cléments concernant le délai de retour d'appels.

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

Bonsoir à tous, ce soir nous passons aux actes en ce qui concerne la citation et protection de la Réserve Scoute Tamaracouta. Au terme d'un processus de plus de 4 mois où une étude par la firme externe Enclume, appuyée par la MRC d'Argenteuil a identifié une zone avec des valeurs patrimoniales importantes qui pourraient être cités selon les objectifs de la Municipalité.

Le conseil votera au point 8.2 pour citer cette zone identifiée au règlement. Pour les secteurs du camp qui ne font pas parti de la citation, le conseil votera ce soir au point 8.1 pour créer une zone de protection qui engloberait les parties du camp qui avaient été excluent de la citation pour les incorporer au Plan d'urbanisme de la Municipalité. Donc il y aura une protection sur la presque totalité de la Réserve Scoute Tamaracouta, si le conseil adopte les 2 règlements.

L'internet haute vitesse via Fibre Argenteuil continue de progresser vers nous, les délais n'ont pas changé.

Comme vous le savez tous, nous demeurons dans une zone rouge, donc merci de continuer à respecter les consignes sanitaires en place.

Merci!

Good evening, tonight is the conclusion to the project to protect the Tamaracouta Scout Reserve action regarding the citation and protection of the Tamaracouta Scout Reserve. At the end of a process of more than 4 months, via a study by the external firm Enclume, supported by our MRC d'Argenteuil, an area of the camp has been identified with important heritage values that could be cited in accordance with the objectives of the municipality.

Council will vote in point 8.2 to cite this area identified in the by-law. For the sectors of the camp which are not a part of the citation in 8.2, council will vote to create a protection zone which would encompass the parts of the Reserve which had been excluded from the citation and incorporate it into our Urban plan. Therefore, almost the entire Tamaracouta Scout Reserve will be protected, if the council adopts the 2 regulations.

High speed internet via Fiber Argenteuil continues to progress towards us, the deadlines have not changed.

As you all know, we live in a red zone, so please continue to respect the sanitary instructions in place.

Thank You!

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de décembre 2020.

Le Service de l'urbanisme a émis 43 permis de plus qu'en 2019, mais égal avec 2018 et 2017. On a quand même pu voir l'effervescence de l'exode des Montréalais vers la banlieue avec une augmentation du double de constructions neuves.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de décembre 2020.

7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de janvier 2021.

8. Affaires diverses

2021-02-019

8.1 Adoption du Règlement numéro RU.01.2011.02 modifiant le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'ajouter un secteur à protéger et afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 octobre 2020 avec la mention de dispense de lecture par monsieur le conseiller Francis Léger ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire ;

Considérant que la Municipalité a tenu une assemblée de consultation via vidéoconférence le 2 février 2021 et que l'enregistrement de cette assemblée est rendue disponible aux citoyens sur le site Internet de la Municipalité ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation sur le site Internet de la Municipalité dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.01.2011.02 modifiant le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'ajouter un secteur à protéger et afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

2021-02-020

8.2 Adoption du règlement 2020-05 concernant la citation d'une partie de la Réserve Tamaracouta à titre de site patrimonial

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 7 octobre 2020 par madame la conseillère Dawn Charles ;

Considérant l'avis spécial relatif à la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta transmis à Scouts Canada le 15 octobre 2020 ;

Considérant la consultation publique tenue le 18 novembre 2020 par le Conseil local du patrimoine de Mille-Isles ;

Considérant la résolution 2020-12-251 qui confirme le dépôt des recommandations du conseil local du patrimoine de Mille-Isles ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation sur le site Internet de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2020-05 concernant la citation d'une partie de la Réserve Tamaracouta à titre de site patrimonial.

ADOPTÉE.

2021-02-021

8.3 Adoption du règlement numéro 2021-01 concernant l'affichage des numéros civiques

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 13 janvier 2021 par madame la conseillère Danielle Parent ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation sur le site Internet de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

D'ADOPTER le Règlement numéro 2021-01 concernant l'affichage des numéros civiques.

ADOPTÉE.

2021-02-022

8.4 *Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

Considérant que le mandat de deux (2) des six (6) membres du Comité consultatif d'urbanisme arrive à terme ;

Considérant que ces membres ont exprimé leur intention de poursuivre leur implication au sein du CCU ;

Considérant que le conseil municipal évalue que la composition actuelle du CCU permet d'atteindre les objectifs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELLER les mandats de messieurs Mario Durocher et Charles Lapointe en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour des mandats de deux (2) ans, se terminant le ou vers le 3 février 2023.

ADOPTÉE.

2021-02-023

8.5 *Renouvellement du contrat pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2021-2022*

Considérant le contrat octroyé à monsieur Hunter Snelgrove pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2020-2021 par la résolution 2020-02-036 ;

Considérant la satisfaction de la Municipalité du travail effectué par monsieur Snelgrove ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELLER le mandat de monsieur Hunter Snelgrove pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2021-2022.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, à signer tout document permettant le renouvellement du contrat.

D'IMPUTER cette dépense au montant de 8 000 \$ au poste budgétaire 02-46000-413.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2021-02-024

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

8.6 *Appel d'offres sur invitation relatif au balayage et au nettoyage des chemins municipaux pour les années 2021 et 2022*

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au balayage et au nettoyage de la chaussée des chemins municipaux après le dégel ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder par appel d'offres sur invitation afin de s'assurer que le balayage et le nettoyage soient faits dans le délai précisé à l'appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède à la préparation d'un appel d'offres pour le balayage et le nettoyage des chemins municipaux pour une période de 2 ans, soit pour les années 2021 et 2022.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2021-02-025

8.7 *Appel d'offres sur invitation pour finaliser la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta entre les chemins de Mille-Isles et Hammond*

Considérant les travaux effectués en 2020 pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta entre les chemins de Mille-Isles et Hammond ;

Considérant que ces travaux n'ont pas été terminés en 2020 et que les contrats pour la réalisation des travaux sont venus à échéance ;

Considérant qu'il y a lieu de déposer un nouvel appel d'offres pour la réalisation des travaux restants.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, afin de procéder au dépôt de l'appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour finaliser la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta entre les chemins de Mille-Isles et Hammond, tel que décrit au document d'appel d'offres, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2018-07 de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2021-02-026

8.8 Appel d'offres public pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Black

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de réfection de 1,5 kilomètre du chemin Black ;

Considérant qu'un entrepreneur général est requis pour effectuer ces travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, afin de procéder au dépôt d'un appel d'offres public avec le système SEAO pour obtenir des soumissions pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Black, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2018-07 de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2021-02-027

8.9 Appel d'offres public relatif à l'asphaltage et l'installation de gravier sur les accotements pour le projet de réfection du chemin Black

Considérant que le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27 .1) impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

Considérant que les coûts relatif à l'asphaltage et à l'installation de gravier sur les accotements sont estimés à plus de 100 000 \$;

Considérant qu'il est requis de procéder par appel d'offres public via SEAO.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres public avec le système SEAO relatif à l'asphaltage et l'installation de gravier sur les accotements pour le projet de réfection du chemin Black, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2018-07 de la Municipalité de Mille-Isles.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2021-02-028

8.10 Demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Considérant que le programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a été créé pour aider les municipalités à adopter des pratiques de gestion des actifs ;

Considérant que le programme finance les projets à 80 % pour un montant maximal de subvention de 50 000 \$ par entité municipale ;

Considérant la satisfaction du conseil à l'égard de la première demande qui visait à consolider de l'information des actifs, ponceaux, bâtiments et l'implantation d'une GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) ;

Considérant que le conseil juge important de déposer une autre demande de subvention dans le cadre du PGAM pour aider la Municipalité à prendre des décisions éclairées en matière d'infrastructures et optimiser les ressources tout en répondant aux besoins de ses citoyens ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil appuie la Municipalité dans le développement de la demande de subvention.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, à déposer une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour développer un plan de gestion des actifs municipaux ;

DE S'ENGAGER à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Collecter des données des actifs essentiels ;
- Élaborer un plan de gestion des actifs municipaux ;
- Former le personnel en gestion des actifs.

QU'un montant maximal de 55 555 \$ taxes en sus, dont un maximum de 50 000 \$ seront remboursés par la subvention de la FCM, soit engagé en 2021 et 2022 pour le financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

2021-02-029

8.11 Fermeture d'une partie du chemin Shrewsbury portant le numéro de lot 6 031 111 du cadastre du Québec

Considérant que le conseil municipal souhaite fermer une partie du chemin Shrewsbury portant le numéro de lot 6 031 111 du cadastre du Québec ;

Considérant que cette partie du chemin ne doit plus être affectée à des fins de chemin et que les véhicules routiers n'y ait plus accès ;

Considérant que cette partie du chemin est inutilisée par les véhicules routiers depuis plusieurs années.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE FERMER une partie du chemin Shrewsbury portant le numéro de lot 6 031 111 du cadastre du Québec.

QUE la partie fermée du chemin ne soit plus affectée à des fins routières.

DE MANDATER le Service des travaux publics à fermer l'accès aux véhicules routiers sur cette partie du chemin Shrewsbury.

ADOPTÉE.

2021-02-030

8.12 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : monsieur Salvatore Losciuto pour et au nom de 170072 Canada inc.

Considérant que le demandeur, monsieur Salvatore Losciuto , pour et au nom de 170072 Canada inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 411 863, 6 411 864, 6 411 865, 6 411 867 et 6 411 868 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro S-79 478-2, minute 45 182, en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création 5 lots distincts ;

Considérant la signature d'une entente entre le demandeur et la Municipalité concernant le report de la contribution pour fin de parcs, terrains de jeux et espaces naturels du lot 6 411 863 du cadastre du Québec ;

Considérant que la superficie totale des lots 6 411 864, 6 411 865, 6 411 867 et 6 411 868 du cadastre du Québec visée par cette résolution est de 16 612,90 mètres carrés ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipal ;

Considérant que le montant établi tient compte du facteur comparatif de la Municipalité de Mille-Isles, fixé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour 2021 ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 5 267,95 \$ ou à une superficie de 1 661,29 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de Monsieur Salvatore Losciuto, pour et au nom de 170072 Canada inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 5 267,95\$.

QUE cette contribution de 5 267,95 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2021-02-031

8.13 *Signature d'une entente entre la Municipalité de Mille-Isles et 170072 Canada inc. pour le report du paiement de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et espaces naturels pour le lot 6 411 863 du cadastre du Québec*

Considérant que le propriétaire a demandé un permis de lotissement relatif à une opération cadastrale afin de créer les lots 6 411 863, 6 411 864, 6 411 865, 6 411 867, 6 411 868 du cadastre du Québec, dont le lot 6 411 863 du cadastre du Québec qui possède une vaste superficie de 877 978,3 mètres carrés ;

Considérant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et espaces naturels est normalement exigible en vertu des règlements RU.03.2011 et RU.05.2011 à l'égard d'une opération cadastrale ;

Considérant que le lot 6 411 863 du cadastre du Québec, visé par cette opération cadastrale, n'est pas destiné à être construit ou aménagé avant d'être à nouveau morcelé, de sorte qu'il est opportun de reporter à une date ultérieure la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels qui serait normalement exigible ;

Considérant que le propriétaire de ce lot projeté reconnaît que la réglementation municipale peut avoir été amendée au moment du dépôt de cette opération cadastrale ultérieure et que la valeur du terrain à prendre en considération pour les calculs de contribution est celle en vigueur au moment de la demande de permis de lotissement pour ladite opération cadastrale.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la signature d'une entente entre la Municipalité de Mille-Isles et 170072 Canada inc. pour le report du paiement de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et espaces naturels pour le lot 6 411 863 du cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer cette entente.

ADOPTÉE.

2021-02-032

8.14 Adoption d'une déclaration d'engagement concernant la démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie

Considérant l'initiative de l'Union des municipalités du Québec concernant l'intimidation envers les élues et élus municipaux et la dégradation du climat politique dans de nombreuses municipalités ;

Considérant que notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation ;

Considérant qu'en novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec et qu'il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions ;

Considérant que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER une déclaration d'engagement concernant la démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie, en lien avec l'initiative de l'Union des municipalités du Québec concernant l'intimidation envers les élues et élus municipaux et la dégradation du climat politique dans de nombreuses municipalités.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-02-033

10. Levée de la séance

À **19h34**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée

No de résolution
ou annotation



AD